



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 57485

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'avis donné par le Conseil économique et social dans son rapport intitulé Le Suivi de l'effet de serre. Les objectifs de ce programme ont pour conséquence de réduire au maximum l'effet de serre qui menace l'atmosphère. En conséquence, et compte tenu des réalisations d'autres pays européens, il souhaite connaître la position officielle sur Le Suivi de l'effet de serre.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'avis adopté par le conseil économique et social au cours de sa séance du 25 octobre 2000 sur le suivi de l'effet de serre. Depuis cette date, les conclusions des travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont confirmé la réalité du réchauffement du climat et l'origine humaine de cette évolution, et mis l'accent en particulier sur les points suivants : les évolutions sur l'ensemble du XXe siècle confirment en tous points ce qui avait été annoncé antérieurement : l'augmentation de la température moyenne de 0,6 °C et le rôle des activités humaines, une meilleure évaluation des phénomènes naturels (soleil, volcans, fluctuations inhérentes au système climatique...) mettant ceux-ci hors de cause ; la prévision pour l'avenir relève très nettement le niveau des risques, en même temps d'ailleurs que la plage d'incertitude (réchauffement prévu entre 1,4 °C et 5,8 °C sur le siècle), et met en lumière les différents délais de réaction entre l'évolution des gaz à effet de serre et la température moyenne, entre la température de l'air et le niveau de l'océan, dans la fonte des calottes glaciaires ; l'étude des impacts menée de manière moins globale (« la régionalisation ») fait apparaître des contrastes importants sur l'évolution de la végétation entre les latitudes élevées de l'hémisphère Nord et le reste du monde, où les aspects négatifs des impacts devraient être plus importants. D'une manière générale, cette étude confirme les risques pour la santé, l'économie, la désertification, l'exposition aux catastrophes naturelles ; la synthèse effectuée sur les politiques possibles montre qu'une part importante des réductions d'émissions peut être réalisée moyennant un coût raisonnable ; elle rappelle en particulier que les politiques de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre peuvent répondre en même temps à d'autres objectifs (santé, environnement, développement technologique...), et que le recours à la fiscalité, notamment des énergies fossiles, s'il est accompagné d'une réduction concomitante d'autres impôts judicieusement choisis, peut en définitive se solder par des coûts négatifs. Le Gouvernement, conscient de ces enjeux, a adopté le 19 janvier 2000 un programme national de lutte contre l'effet de serre contenant plus de cent mesures qui devraient permettre de tenir l'objectif de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre auquel il s'est engagé. L'exécution de ce programme fera l'objet d'une conférence nationale sur l'effet de serre et d'un suivi précis et régulier. La France et l'Union européenne se préparent ainsi à respecter les engagements pris au titre du protocole de Kyoto dont ils souhaitent l'entrée en vigueur dès 2002. La mise en oeuvre de ce protocole représentera un premier pas vers une maîtrise de l'évolution de l'effet de serre.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57485

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 5 février 2001, page 725

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3080